

eco

ÉDITION FRANCOPHONE



ÉDITION FRANCOPHONE

Abonnez-vous
gratuitement

ECO est publié par les ONG. Cet exemplaire est produit de façon collective par les groupes du Réseau Action Climat mondial présents à la COP21 de Paris. Pour recevoir ECO par email chaque matin lors des négociations : envoyez un email vide à

ecodiffusion-subscribe@rac-f.org mais aussi sur notre site www.rac-f.org/ECO-a-Paris-COP21 et sur Twitter [@RACFrance](https://twitter.com/RACFrance)

MIDNIGHT IN PARIS (ET LE JOUR D'APRES)

L'appel de Paris, Ville Lumière et de l'Amour, est énorme. Jusqu'à 40 000 personnes sont venues ici pour participer à l'accord de Paris. Mais l'histoire de Paris n'est pas qu'une histoire d'amour et de lumière. Ces dernières semaines, Paris a montré sa volonté de résistance face à la terreur. ECO souhaite rendre hommage aux victimes de Paris, Beyrouth et d'innombrables autres tragédies.

Il est temps de lever le mystérieux voile romantique qui enveloppe le projet d'accord à Paris et l'ensemble des décisions. Ce matin, lors du petit déjeuner, les ministres doivent se regarder droit dans les yeux et se dire qu'ils sont maintenant embarqués ensemble dans cette aventure de longue haleine. Le texte présenté mercredi, après-midi par le Ministre des Affaires Étrangères français Laurent Fabius, basé sur le travail de la Plateforme de Durban (ADP) et fruit de quatre jours de échanges entre gouvernements et à l'exclusion totale de la société civile, ressemble plus à un pâle contrat de mariage rédigé par des avocats qu'à une déclaration d'amour passionnée. Il dresse crûment une liste de choix importants qui doivent être faits aujourd'hui !

Nous exhortons chacun à se ranger du côté des données scientifiques : rester en dessous des 1,5°C est primordial si l'on souhaite éviter les risques élevés d'un réchauffement accru qui menacent les populations et les écosystèmes. La position d'ECO est la suivante : soutenir l'option 3 de l'Article 2 et définir un objectif de long terme collectif afin d'éviter un dangereux réchauffement. Les bonnes intentions doivent être assorties de mesures et d'engagements concrets. Simplement demander des mesures climatiques ambitieuses n'est pas suffisant. Les financements doivent être mobilisés et assurés, non pas mis entre crochets. ECO soutient l'option 2 de l'Article 6.4. Des engagements solides de [plus de] 100 milliards de [dollars US] après 2020 permettront aux pays les moins responsables de tenir leurs promesses de contributions nationales (INDCs).

En l'absence d'accord sur des objectifs absolus, les promesses des délégations doivent faire l'objet d'une révision internationale objective. Une telle révision devrait se faire sur des critères d'équité, de responsabilité et de moyens. Il est difficile d'expliquer comment cette révision essentielle, requise de

toute urgence pour combler le fossé entre ambitions et réalité, est devenue un simple dialogue de facilitation en 2018/2019. Nous vous exhortons à retourner à la table des négociations avec un véritable mécanisme permettant de revoir les ambitions à la hausse dans les tous les domaines : atténuation, adaptation et moyens de mise en oeuvre d'ici à 2018. Cela permettrait de bâtir les fondations d'un mécanisme de révision (MRV) transparent en lequel tous les pays ont confiance. Une confiance qui, à l'heure actuelle, fait défaut. Un autre examen attentif des moyens de mise en oeuvre des engagements pré-2020 permettrait également d'accroître cette confiance. Sans une amélioration des mesures avant 2020, la voie vers les 1,5°C se refermera. ECO n'a pas oublié l'essentiel des émissions du transport maritime et aérien international, pourtant complètement absentes du texte. Ces émissions étant hors du champ des contributions nationales (INDCs) et en croissance rapide, ne pas les traiter pourrait amoindrir d'autres efforts. Traitez les dans l'accord de Paris.

Assurez-vous que Paris permette la résilience à travers des éléments solides sur l'adaptation. Ne mélangez pas pertes et dommages et adaptation. Soutenez tous les éléments de l'Article 5 sur les déplacements, les dommages permanents et irréversibles et les financements, sans vous battre sur l'épouvantail inexistant qu'est la compensation (Aucune partie ne l'a mise sur la table ici).

Enfin, nous devons protéger les gens en garantissant les droits humains, y compris les droits des peuples indigènes et l'égalité de genre, et protéger l'intégrité des écosystèmes. Les technologies climatiques doivent afficher la plus haute intégrité sociale et environnementale. Cela encouragerait plus de [50] [60] pays à ratifier l'Accord de Paris, qui pourrait alors entrer en vigueur et permettre une action rapide, essentielle pour éviter un dangereux réchauffement.

Chers amoureux, après 4 années de pourparlers, les choix difficiles sont tout ce qui reste. Les mots doux et les engagements sincères des chefs d'Etat doivent devenir des engagements contraignants. Chers Ministres, les enfants et petits-enfants de vos peuples, les paysans, ouvriers, amoureux de la nature, chefs religieux et tous/tes les autres vous demandent juste une chance de survie.

Des projets de vacances jusqu'en 2023-24 ?

ECO est ravi de voir les Parties converger sur les cycles de 5 ans dans le nouveau texte, mais se pose une question importante : ça commence quand ? Nous ne sommes pas sur la trajectoire de moins de 2°C. Sans un réhaussement de l'ambition des contributions nationales (INDCs) avant leur mise en oeuvre en 2020, l'option 1,5°C va rapidement disparaître.

Il faut une révision des Contributions nationales (INDCs) en 2018 et une re-soumission pré-2020. Les paragraphes 24 et 25 ne font que la moitié du travail en fixant à 2020 ou 2021 la date de soumission ou actualisation des INDCs. Ceux qui ont des objectifs pour 2030 sont invités à les confirmer ou à les actualiser, mais ceux qui ont des objectifs pour 2025 ne sont pas inclus. Leurs efforts 2020-25 ne sont pas mentionnés et ils sont invités à proposer un nouvel objectif (2030). La première session de révision devrait avoir lieu avant 2020 afin que nous puissions actualiser les Contributions nationales (INDCs) qui nous enferment aujourd'hui sur une trajectoire à 3°C. Le faible « dialogue de facilitation » actuellement dans le texte doit être renforcé. Pour permettre cette première session en 2018, nous devons regarder comment les pays développés ont mis en oeuvre leurs engagements pré-2020 à travers un processus de mise en oeuvre accélérée. Si nous voulons rendre le cycle de 5 ans plus efficace, il faut prendre en compte les INDCs mais aussi les moyens de mise en oeuvre.

Autre question importante : Est-ce que le bilan influence les objectifs individuels des pays ? ECO est triste de voir la révision « ex ante » disparaître du texte et espère que les délégués ne prévoient pas des vacances trop longues. Remettez d'abord le monde sur la bonne trajectoire.

[Et l'équité]

Les jetons tombent enfin : la viabilité de l'Accord de Paris dépendra de manière critique de son mécanisme de l'ambition. Cette réalité fait consensus mais cet accord de principe n'est pas suffisant.

Pour rester en dessous de la limite 1.5° C, au moins deux choses supplémentaires et très spécifiques sont nécessaires. La première est l'évaluation de l'équité des engagements nationaux. La seconde est un processus post-Paris, pré-2020, dans lequel les Parties pourront finir de construire les mécanismes de base de l'Accord de Paris.

Nous avons les cartes en main pour qu'un tel tournant politique devienne réalité, quelques mots doivent seulement être ajoutés pour faciliter le dialogue (para 20) et mettre en place l'examen non seulement des contributions nationales (INDCs) actuelles mais aussi futures. En outre, c'est ici que le choix des mots est important, au même titre que l'équité, tout comme ils apparaissent dans la partie générale (même si toujours entre crochets). La portée de ce dialogue devrait être élargie pour aller au-delà de l'atténuation. Ce dialogue pourrait avoir lieu en 2018 ou plus tôt.

Que doit-il arriver entre aujourd'hui et 2018? Premièrement, les pays développés doivent continuer à enrichir leurs contributions – en réhaussant leurs ambitions pré-2020- et atteindre l'objectif de 100Md\$. Deuxièmement, les engagements conditionnels des premières INDCs doivent être repris. Les pays en développement avec des capacités insuffisantes doivent être pris en charge comme ils ont cherchés à l'exprimer dans les INDCs conditionnelles. Les INDCs conditionnelles doivent être consolidées par des soutiens appropriés. Ces éléments pourront permettre de confirmer les trajectoires de développement bas carbone ambitieuses des pays à faible capacité. Troisièmement, les pays en développement à reve-

nu intermédiaire doivent être incités à prendre des mesures ambitieuses au fil du temps. ECO pense à la prise en compte explicite de leurs besoins de développement et l'évolution de leurs capacités. Cela signifie qu'il faut profiter de la courte période entre Paris et 2018 pour commencer un débat sérieux sur les critères objectifs pour mesurer la responsabilité commune mais différenciée dont nous avons besoin pour soutenir la différenciation dynamique, fondée sur l'équité. Ces critères doivent être débattus, et réfléchis afin (enfin) de pouvoir développer une compréhension commune des indicateurs d'équité et des cadres de référence de l'équité. Un élément important pour renforcer la confiance est de combler l'écart de financement. Augmenter l'ambition au fil du temps va demander de la clarté sur la façon dont les pays dotés de capacités comparables à ceux des pays développés contribuent aux flux de financement. Même s'il n'est pas faux, par exemple, de dire que seuls les pays développés contribueront aux premiers 100Md\$, cela devra probablement évoluer pour les deuxièmes et troisièmes tranches.

Le défi de la différenciation ne peut plus être écarté si notre volonté de soutenir une trajectoire à 1.5°C se veut autre chose que théorique. Si nous voulons avoir une chance que cet objectif soit crédible, tous les pays doivent accélérer le rythme de leur transformation. Les pays riches doivent augmenter leur ambition. Les économies émergentes doivent suivre rapidement et s'engager sur des trajectoires de développement bas carbone. Ce faisant, ils vont définir les étapes que tous les pays pourront suivre, car ils trouveront les voies et moyens nécessaires pour le faire. Ceci est le véritable défi de la différenciation, et il exige la bravoure de tous les côtés.

Une tendance à la mode

ECO a remarqué qu'un paragraphe, petit mais potentiellement puissant, qui pourrait réduire les soutiens publics financiers internationaux aux énergies fossiles, a pris un coup dans l'aile.

Discuté à portes closes hier, le paragraphe 7 de l'article 6 avait auparavant pour objectif de s'assurer que les finances publiques internationales ne serait pas utilisée pour aggraver la crise climatique (que cet accord était censé régler). Dans le nouveau texte qui vient d'être publié, il est clair que ce qui est désormais l'option 3 du paragraphe 4 de l'article 6 est une concession faite

aux intérêts de l'industrie du pétrole, du gaz et du charbon.

Ce texte, qui ne dicte pas les choix domestiques de développement, doit tout simplement dire que les rares financements publics internationaux doivent être utilisés pour résoudre le problème et non l'aggraver. Les pays n'ont plus que quelques jours pour s'assurer que les gros pollueurs ne laissent pas leur marque indélébile sur cet accord. Il est plus que temps de mettre fin à cette tendance très à la mode et d'arrêter le financement des énergies fossiles. #StopFundingFossils

Faciliter la «Facility»

Si vous vous demandez pourquoi les pays en développement ont exigé la «Climate Change Displacement Coordination Facility», les 22,5 millions de personnes forcées de se déplacer en raisons des événements climatiques extrêmes seront ravis de vous répondre. Cette «Facility», en tant qu'espace dédié aux échanges institutionnels, pourrait commencer par combler le manque d'information en rassemblant, partageant et coordonnant les informations clés sur ces déplacements de populations. Elle pourrait ensuite élargir son travail et former les pays à répondre eux-mêmes à ces questions, faciliter les migrations volontaires et aider des relocalisations dignes, participatives et planifiées, en dernier recours.

Cette «Facility» pourrait aussi être un lieu pour convoquer et faire collaborer les agences de l'ONU, ainsi que les organisations régionales ou internationales, les initiatives gouvernementales et la société civile impliquée sur ces sujets.

Certains restent préoccupés du possible chevauchement de la « Facility » avec les activités d'autres agences des Nations Unies, telles que l'Agence des réfugiés des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations. Cependant, ces organismes soutiennent qu'il ne s'agit pas d'une duplication et ils demandent la création de la « Facility » pour renforcer et soutenir leur travail.

Comme mis en avant dans l'agenda de l'Initiative de Protection Nansen, approuvé par 110 gouvernements en octobre dernier à Genève, il reste de nombreuses lacunes et notamment la protection juridique, les arrangements institutionnels et la connaissance et la collecte de données. Les États devraient se souvenir de leurs engagements passés pour résoudre ce problème et créer ce mécanisme comme un espace de convocation pour catalyser l'action et combler ces lacunes constatées.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME - MC

-  HUMANRIGHTS
-  RIGHTS OF INDIGENOUS PEOPLES
-  GENDER EQUALITY
-  INTERGENERATIONAL EQUITY
-  JUST TRANSITION
-  FOOD SECURITY
-  ECOSYSTEMS

Il y a soixante-sept ans aujourd'hui, la communauté internationale s'est réunie à Paris pour signer la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Ce document historique, et les traités qui en ont découlé, énonce les droits de base qui sont essentiels pour que toutes les populations mènent une vie digne, ce qui inclue les enfants, les peuples indigènes, les travailleurs, la promotion de l'égalité de genre, et la garantie de la sécurité alimentaire dans le monde entier. Les ministres et secrétaires rassemblés ici doivent respecter cet héritage. Qu'aujourd'hui soit la journée où les pays agissent pour protéger les populations contre les impacts des changements climatiques sur les droits de l'homme et pour promouvoir qu'on peut y apporter.

Intégrer la question des droits de l'Homme dans la lutte contre les changements climatiques contribue donc à protéger les droits de ceux qui sont les plus affectés par ses lourdes conséquences. Aujourd'hui, un groupe de pays mené par le Mexique, le Chili, le Costa Rica, les Philippines et le Pérou est en train de montrer la voie sur ces problèmes. La société civile appelle donc les ministres à agir maintenant pour protéger les populations les plus vulnérables et les moins responsables des effets des changements climatiques.

Comment sécuriser la protection des droits de l'homme dans l'accord

1. Intégrer des références transversales sur les droits de l'homme dans le texte opérationnel de l'accord.
2. Enoncer tous les éléments du paquet solidarité : les droits des peuples indigènes, l'égalité de genre et la participation pleine et égale des femmes, l'équité intergénérationnelle, une transition juste pour la population active qui crée des emplois décents et de qualité, l'intégrité et la résilience des écosystèmes et la sécurité alimentaire.

REMERCIEMENTS

Le RAC-F remercie tous ceux qui ont participé à la rédaction et à la traduction de ce numéro : Florent Bahaud, Jean-Cyril Dagorn, Martin Pairet, Stéphane Pouffary et Marie-Claire Mention. Coordination : Simon Coquillard